

Compte-rendu conférence téléphonique du 18/12/2020

- Vous trouverez ci-après plusieurs types d'informations, comme d'habitude
- l'état actualisé des personnels de la DRFiP 31 et de la DGFIP le 17/12/2020.
- le compte-rendu de la conférence téléphonique de ce matin plus rapide qu'habituellement
- des informations nationales dont le communiqué de presse en **réaction aux propos de la ministre de Montchalin**
- nos adhérent-es recevront aussi **un tract spécial « interpellation des institutions »** qui sera disponible sur notre site avec le lien suivant <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/> ou par message sur les mails ci-après.

Pensez à nous adresser vos questionnements sur les adresses mail christian.terrance@dgifp.finances.gouv.fr et/ou christian.terrance31@gmail.com

Amitiés et fraternité Yves et Christian

État des lieux de la direction au jeudi 17 décembre 2020

	% AGENTS PRESENTS	% AGENTS EN TELE W	% télé+Nom/Présents+télé + nomades
SIP	66 %	13 %	16 %
SIE	74 %	9 %	11 %
TRES	73 %	17 %	19 %
SPF SDE	67 %	15 %	18 %
CF*	52 %	36 %	41 %
Direction et autres	51 %	26 %	34 %
Total	62 %	20 %	25 %

Nombre d'agents (A+, A, B, C) présents ce jour dans les services: 1.082 soit 62%
 Nombre d'agents (A+, A, B, C) en activité à leur domicile ou en activité nomade: 355 soit 20,3% des effectifs, dont 83 nomades hors de leurs services, soit 25% des agents travaillant aujourd'hui
 Nombre d'agents en autorisation spéciale d'absence liée au COVID19: 6
 pas de cas positif aujourd'hui, 52 cas positifs depuis mars 2020,
 310 agents en absence hors COVID ce mercredi - 18% (congés, maladies, ...et temps partiels)
 627 agents en télétravail au moins 1 jour au cours des 5 derniers jours: 36% des effectifs totaux.

État des lieux de la DGFIP au jeudi 17 décembre 2020

TABLEAU DE BORD - CRISE SANITAIRE COVID-19

1- SITUATION GENERALE

Situation arrêtée au	17/12/2020	Jour précédent	Variation
Agents présents	54 877	51 444	7%
Télétravailleurs	23 183	22 320	4%
Agents en ASA	777	671	16%
Agents en absence spéciale	431	485	1%
Agents en absence spéciale	165	143	1%
Agents en absence spéciale	321	37	221%
Agents "autres absences" (congés, arrêt maladie)	16 283	20 670	-21%

Evolution du nombre de cas avérés de covid 19

Situation des effectifs hors agents absents

Force de travail disponible

	Force de travail disponible	% force de travail
Situation des effectifs à la DGFIP	78 060	82%
Direction départementale	66 757	82%
Direction nationale et spécialisée	8 442	85%
Services centraux	2 862	86%

Situation sanitaire (actualisée chaque jeudi)

	Seules zones	Seules personnes	Variation
Nouveaux cas positifs à la covid 19	34	53	53%

2- LE TELETRAVAIL

	17/12/2020	Jour précédent	Variation
Nombre de télétravailleurs le jour de l'enquête	23 183	22 320	4%
% de télétravailleurs le jour de l'enquête	30%	30%	0
Direction départementale	25%	25%	0
Direction nationale et spécialisée	50%	51%	-1
Services centraux	74%	77%	-3

Evolution du nombre d'agents en télétravail le jour de l'enquête

Nombre de télétravailleurs sur une semaine

3- LES SEPTAINES

Nombre d'agents en quatorzaine / semaine

Compte-rendu audioconférence direction/OS du 18 décembre 2020

Cette dernière audioconférence de l'année a fait l'objet de plusieurs points mais le temps contraint pour tout le monde a conduit à la limiter dans le temps (affaire de Montchalin, plan de relance et décisions sur l'immobilier du 31, sujets divers dont le prochain CTL sur le télétravail).

1. « L'affaire de Montchalin, ministre de la fonction publique »

Pour faire court vous trouverez ci-dessous le communiqué de *Solidaires Finances Publiques* sur la question. Et ce matin après interpellation des syndicats de la Fonction Publique en Conseil Supérieur la ministre a manifestement reconnu « *une maladresse et l'exemple des agent-es de la DGFIP était mal choisi...* ». Dont acte !

Le DRFiP, interpellé lui aussi a indiqué vouloir « *remettre la déclaration dans son contexte à savoir une initiative de solidarité. Nous avons prouvé notre adaptation et l'accomplissement de nos missions qui ne se résument pas à des pics de charges saisonnières.* » Et terminé en disant « *si la ministre vient à Toulouse nous lui montrerons le niveau de notre travail, reconnu par les usager-es et dans la presse.* ». Dont acte 2 !

Communiqué de Presse National : Une ministre ne devrait pas dire cela !

Lors d'une interview à la chaîne d'information LCI, Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques, a annoncé ouvrir une plateforme basée sur le volontariat d'agent-es publics « pour apporter leur aide dans la lutte contre l'épidémie ». Afin de répondre à la question des agent-es potentiellement disponibles pour y contribuer, elle évoque celles et ceux qui connaissent une activité cyclique en citant « les impôts ».

Ces propos soulignent le mépris d'une ministre qui méconnaît totalement l'étendue des tâches des agent-es en charge de la fiscalité et de la gestion publique, qui soit dit en passant sont des agent-es des finances publiques depuis 2008. Contrairement à ce qu'elle affirme, la gestion fiscale ne se limite pas au seul recouvrement de l'impôt sur le revenu. Elle implique également l'établissement de l'assiette, le contrôle, le traitement du contentieux, l'accueil et l'information des usager-es, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises.

Soit la Ministre ne connaît véritablement pas les tâches des agentes et des agents. Ceci est grave et souligne son incompétence !

Soit elle les connaît effectivement et c'est encore plus grave, car malhonnête... Ces propos participent en effet aux stéréotypes grossiers qui conduisent au discrédit du travail des agentes et des agents de la DGFIP !

Leurs tâches sont certes en partie cycliques mais elles s'enchaînent rapidement, compte tenu de la diversité des impôts gérés, et cela les occupe largement tout au long de l'année.

La ministre semble également ignorer l'explosion de la charge de travail des agent.es qui s'explique en grande partie par les dizaines de milliers de suppressions d'emplois et les réformes inadaptées qui affectent leur administration depuis près de 20 ans.

Ces propos sont insultants pour celles et ceux qui, dans la période, sont en première ligne pour mettre en œuvre les décisions du gouvernement destinées à juguler les effets de la crise économique.

- *En assurant quotidiennement le versement du fonds de solidarité et le remboursement des crédits de TVA ;*
- *En veillant au paiement rapide des marchés publics, à l'accompagnement des entreprises en difficulté et des collectivités locales ou encore à l'encaissement des recettes notamment pour les établissements hospitaliers ;*
- *En assurant le soutien de nombreux particuliers frappés eux aussi par les effets de la crise.*

Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès, affirme par ailleurs que les missions d'intérêt général doivent être exercées par des agent-es publics ayant reçu une formation dédiée et non dépendre du bénévolat ou du recours à de jeunes volontaires du service civique.

Solidaires Finances Publiques exige de la Ministre un démenti explicite.

Solidaires Finances Publiques interpelle le Directeur général des Finances publiques qui doit affirmer son soutien aux agentes et agents ainsi dénigrés.

Solidaires Finances Publiques se tient à côté des agentes et des agents de la DGFIP pour les défendre et défendre leurs missions au service des usagères et des usagers.

2. Plan de relance et rénovations énergétiques : le verdict est tombé

Nous en avons déjà parlé à de multiples reprises, l'État met des milliards sur la table pour aider les entreprises du bâtiment soyons clairs mais aussi rénover des bâtiments d'État ce qui permettra, il faut le reconnaître aussi d'améliorer les conditions de travail de nombre d'agent-es. Trois dossiers avaient été présentés (Balma pour une construction neuve, Place Occitane pour les ouvrants notamment et Muret globalement pour la rénovation énergétique).

Le projet de Balma recalé

Le projet présenté par la DRFiP, dans le cadre du plan de relance d'acquisition d'un nouvel immeuble a été écarté par la CNIP (présidée par le 1^{er} ministre) qui a privilégié des dossiers de rénovation d'immeubles existants ou d'immeubles à construire sur des parcelles appartenant déjà à l'État. Ce n'était pas le cas du projet porté sur Balma qui consistait en l'acquisition d'un immeuble sur une parcelle.

Permettez que l'on s'interroge sur la réflexion préalable de la DRFiP 31 et de la RPIE qui ont monté un projet qui, pour le dire simplement, ne répondait pas au cahier des charges qu'ils connaissaient forcément bien... Et aussi que l'on s'interroge sur les conséquences de ce refus sur la réorganisation des structures dans et autour de Toulouse dès lors que le directeur faisait de Balma un projet très important de sa réflexion globale.

Pas si grave nous dit la direction déçue cependant et qui va, dès janvier prochain s'attaquer au montage d'un nouveau dossier dans le cadre des financements « classiques » des programmes immobiliers. Mais, avons-nous dit il y a les baux des deux bâtiments de Balma qui viennent à échéance en fin 2022 et fin 2023. Ce qui ne semble pas préoccuper malgré une échéance à 3 ou 4 ans d'un nouveau projet totalement hypothétique à ce jour.

Le projet de la Place Occitane accepté

Ici il s'agit de changer l'ensemble des ouvrants (comme ce n'est pas un immeuble de grande hauteur en respectant la possibilité d'ouvrir les fenêtres) mais aussi de travailler sur les économies d'énergie électrique « relamping » et la régulation des températures. Nous avons posé la question qui manifestement fâche : « *la place Occitane est un bâtiment où l'amiante était présente un peu partout aussi avez-vous fait des études sur les ouvrants (notamment les joints) et qu'en serait-il budgétairement s'il s'avérait qu'il y ait un problème ?* ». La RPIE et la direction tergiversent sur la question nous disant que des diagnostics étaient joints à leur projet mais selon nous il ne s'agit pas de tests sérieux et la question demeure. Nous avons prévenu la direction que nous ne les lâcherions pas sur cette question.

Le projet de Muret lui aussi accepté

Là aussi il s'agit de rénovation énergétique qui portera sur les ouvrants, la lumière et l'isolation.

Fond des dossiers, montants et recrutement de contractuels à la RPIE

Nous avons demandé que les éléments des dossiers de présentation nous soient communiqués ainsi que les montants alloués par l'État. Il semblerait que nous puissions obtenir des précisions sous peu mais nous sommes en attente d'en savoir un peu plus prochainement sinon nous relancerons.

Par ailleurs la RPIE a indiqué avoir recruté deux contractuels ingénieurs sur lesquels nous avons demandé des précisions. Il s'agit de contrats de projets à durée déterminée (3 ans renouvelables par année jusqu'à 6 ans maximum) et liés au suivi du plan de relance sur toute la région Occitanie.

3. Autres sujets immobiliers posés par écrit au DRFiP

Nous avons posé par écrit plusieurs questions d'actualité et vous en livrons les réponses telles qu'elles.

– Sujet Saint Alban

Le projet de mise en place du SIP de Saint Alban fera l'objet des travaux à conduire dès 2021 pour une installation souhaitée en 2022. Après avoir obtenu l'accord du maire sur le projet, j'ai demandé au PPR (Pôle Pilotage et Ressources) de lancer les réunions préalables avec le DGS (Directeur Général des Services) sur les plans d'occupation, etc. Lorsque ces éléments seront stabilisés vous en serez destinataires. En parallèle, les aspects mission seront travaillés par le PGF (Pôle de Gestion Fiscale), avec les chefs de service et nous aborderons ces sujets en CT comme de coutume. Je ne peux vous donner à ce stade les effectifs à mobiliser, ce point sera abordé dans l'esquisse des plans mais devra être affiné avec le métier au cours des premiers mois de 2021.

– Sujet nouvelle Cité administrative

Dans l'esquisse demandée par le cabinet CBRE début 2019, un volume de **266 postes de travail** est envisagé pour la DRFIP dont **192 pour les postes « permanents »** et **74 pour les aspects stagiaires en formation**. Le projet prévoit en effet que l'ensemble des services implantés dans l'actuelle Cité aux bâtiments C, D et à la régie intègrent la future cité à l'exception des PCE et PCRP. Par ailleurs, il est noté que le PNAA sera également appelé à rejoindre la nouvelle Cité.

Ce volume global sera respecté par la DGFIP, même s'il est envisageable que dans l'enveloppe, en fonction des évolutions métier, quelques ajustements puissent intervenir jusqu'au moment où le périmètre des services sera définitivement stabilisé, lors de l'élaboration du programme détaillé avec le prestataire lauréat du MGP (Marché Global de Performance).

Nous reviendrons vers vous à ces moments charnières.

– **Sujet parking de la Cité**

À brève échéance, l'offre de parking demeure. J'ai par ailleurs pris la décision de continuer à distribuer des cartes d'accès au parking aux agents qui en feraient la demande.

Lors du lancement des travaux par l'Université, sur l'emprise du parking, la solution sera revue. En fonction des décisions qui seront prises par la Préfecture, vous serez informés des modalités d'accès au parking pendant cette période de travaux.

S'agissant des agents qui utilisent le parking mais qui ne travaillent pas à la cité administrative, l'accès au parking ne pourra sans doute pas être maintenu au-delà du déménagement des services de la Cité à Jolimont. Le plan de mobilité de la Métropole envisage l'extension des parkings relais en périphérie de Toulouse et l'utilisation des transports en commun. (inutile de vous dire que nous reviendrons sur le sujet pour les agent-es de la rue des lois et de la Dircofi).

- **Sujet restauration post-déménagement de la Cité**

Avec le déménagement du RIA dans les locaux de la nouvelle Cité, les services sociaux ont entamé des contacts avec le Crous afin de pouvoir, le moment venu, passer une convention avec les restaurants universitaires. Nous vous informerons des décisions dès leur conclusion.

4. CTL télétravail le lundi 18 janvier

Nous ne détaillerons pas ici les échanges parce qu'ils portaient pour l'essentiel sur les points qui seraient abordés lors de ce CTL mais nous reviendrons très vite vers vous pour partager au mieux vos ressentis lors de ce CTL.

5. Questions diverses

Le prolongement des mesures spéciales d'accueil. La direction a prolongé jusqu'au 20 janvier les mesures spécifiques liées à la pandémie et nous avons rappelé que si nous pouvions admettre des entorses nous voulions que le DRFiP s'engage à un retour à la normale et ne profite pas de la situation pour pérenniser des reculs de notre présence. Il répond qu'il prend ses responsabilités face à cette crise et maintiendra si elle se poursuit et nous donne rendez-vous quand on en sera sorti. Pas très clair comme réponse sur le long terme mais nous resterons vigilants.

Les oraux de concours. Nous avons demandé à la direction d'intervenir auprès de la DG et de l'Enfip pour qu'ils étudient la possibilité de les faire passer en visio (ce qui a été déjà expérimenté avec succès) parce que nos camarades sont toutes et tous convoqués pour aller à Paris. Or nous serons probablement encore en phase pandémique, voire accentuée si les fêtes de fin d'année produisent un effet néfaste de ce point de vue. Ce sont des ennuis courus d'avance au point de vue sanitaire comme de logement et de restauration. La direction partage notre point de vue et fait remonter.

Mesurer les conséquences pratiques des réformes sur les services logistiques. Nos collègues du courrier en particulier sont certes informés de la « fermeture des cases » courrier pour certaines trésoreries. Mais ce que nous demandons pour eux c'est qu'une explication complète et sur le terme leur soit dispensée pour qu'ils puissent orienter la masse de courrier qu'ils ont à traiter et sachent précisément où ils vont dans les prochaines semaines et mois. La direction approuve et va procéder à ces explications au plus vite.

Pour conclure ces 4 pages la section *Solidaires Finances Publiques 31* vous souhaite de belles fêtes de fin d'année malgré les difficultés et frustrations qu'elles vont traverser. Reposez-vous et pensez à tout autre chose et nous nous retrouverons début 2021 en nous souhaitant une année qui ne pourra qu'être meilleure que celle qui s'achève.